

Lorraine

Un peu de répit pour les Ukrainiens sommés de rendre leur logement

Depuis fin septembre, les déplacés ukrainiens non insérés reçoivent des courriers leur demandant de rendre leur hébergement. Une situation qui a suscité la mobilisation des associations ukrainiennes. Celles-ci ont obtenu quelques garanties rassurantes. Mais il reste beaucoup à faire.

La mobilisation a, en partie, payé. Montées au créneau la semaine dernière pour dénoncer les menaces d'expulsion dont font l'objet les déplacés ukrainiens accueillis en France, les associations ukrainiennes ont aujourd'hui le sentiment d'avoir été écoutées. Les mois qui suivent montreront si elles ont pour autant été entendues. Mais un dialogue constructif a en tout cas été noué avec les préfetures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle après les courriers destructeurs et parfois insultants envoyés depuis fin septembre. Ils demandaient aux déplacés non insérés, encore logés par l'État, de quitter leur logement au plus tard au 31 octobre, soit à la veille de la trêve hivernale. Une menace qui a suscité une vague d'émotion et d'indignation au sein de la communauté. Elle est maintenant dissipée, même si en Meurthe-et-Moselle, quatre familles l'ont prise au pied de la lettre et sont, soit



À Nancy, samedi, une soixantaine de déplacés ukrainiens se sont réunis pour s'organiser et contester l'envoi de lettres demandant l'expulsion de leurs logements. Photo Christophe Gobin

très en Ukraine, soit hébergés chez des proches.

Roman Filnyuk, président de l'association Les lumières de l'Ukraine, basée à Nancy, est soulagé. « Nous avons l'assurance qu'aucune expulsion ne sera menée avant la trêve hivernale. Une famille qui a rendu ses clés va récupérer son logement. La préfeture de Meurthe-et-Moselle nous a parlé d'un malentendu. » Lundi après-midi, cette dernière a organisé une réunion rassemblant aussi l'association Échanges Lorraine-Ukraine (Élu), le président de

l'Umaf (Union départementale des associations familiales) et le délégué du défenseur des droits.

Les préfetures restent cependant très fermes dans leur volonté de réduire l'intermédiation locative (IML). Une mesure transitoire d'hébergement s'accompagnant d'un engagement à tout mettre en œuvre pour s'orienter vers une solution pérenne de logement. « La préfeture de Meurthe-et-Moselle va regarder au cas par cas. Pour les personnes en état de vulnérabilité, elle a dit qu'elle

utiliserait les CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, NDLR) », ajoute Roman Filnyuk.

De nombreux freins

Les associations ukrainiennes ont dénoncé un accompagnement social parfois défaillant menant à ces situations. Si les cours de français sont une réalité bien ancrée en Moselle, l'association nancéienne a informé la préfeture de nombreux blocages en Meurthe-et-Moselle et espère une amélioration sur ce point. Il reste aussi de nom-

breux freins à lever, rappelle Violeta Moskala, présidente d'Élu. « Il faut lever les obstacles administratifs dans l'accès à l'emploi. Le statut actuel d'APS (Autorisation provisoire de séjour) empêche aux jeunes de passer le permis de conduire ou à des chauffeurs routiers de suivre une formation qui leur permettra ensuite de travailler en France. Des médecins n'arrivent pas à obtenir le droit d'exercer. » Des forums pour l'emploi concernant les Ukrainiens devraient être organisés.

Que faire des vulnérables ?

Les associations ukrainiennes sont d'accord pour aider les déplacés à atteindre l'autonomie. Mais il y aura forcément des limites, prévient Violeta Moskala, qui espère que certains continueront à bénéficier de l'IML. « Nous avons gagné de précieux mois pour analyser la situation de chacun. On va essayer de sortir dignement, par le haut, ceux qui le peuvent. Mais les derniers sont des déplacés non insérés en situation de vulnérabilité, car âgés, malades ou avec des enfants en bas âge. On ne peut pas les traiter avec un tel mépris. » Sur les 1 000 déplacés accueillis en Meurthe-et-Moselle, ils ne sont plus que 500 dans 228 logements à bénéficier de l'IML. Signe que beaucoup se sont intégrés.

■ Philippe Marquet